Dépassement ligne blanche

Par emma585
Bonjour, Je me suis faite verbalisée car me trouvant dans les bouchons du à la manifestation des agriculteurs, j'a décidée au bout de 20 min étant coincée de contourner un tracteur sur trouvant en travers de la route, j'ai donc roulée dans le "faussé" qui est séparé par une ligne blanche en continue. Je précise que j'avais la visibilité complète et que je n'ai mis personne en danger car il n'y avais pas de circulation. Les policiers ont décidé de me sanctionner d une amande de 135 euros et moins 3 points. Pensez vous que je puisse contester mon amande ou que c'est peine perdu ? merci
Par janus2
Bonjour, J'ai un peu de mal à comprendre la situation. La ligne continue que vous avez franchie est-elle une ligne axiale (au milieu de la route) ou séparative de voies ? Comme vous parlez d'un fossé, ce n'est pas clair.
Par emma585
Bonjour c'est une ligne qui sépare la route et le coté droit dans mon cas un terreplein de terre, je ne sais pas si suis suis claire
Par janus2
Dans ce cas, vous n'auriez pas du être verbalisée selon l'article R412-19 qui ne concerne pas les lignes délimitant les bords de chaussée mais seulement les lignes axiales ou séparatives de voies.
Par emma585
D'accord merci de votre réponse